



Guy Hermitte

Vice-président chargé de la coopération transfrontalière, Communauté de Communes du Briançonnais

Maire de Montgenèvre



Au-delà de liens historiques forts entre le Grand Briançonnais, la Maurienne et les vallées piémontaises, les collectivités locales des Hautes Vallées partagent des problématiques transfrontalières culturelles, environnementales et sociologiques et un certain isolement. Les années 90 ont ouvert la voie à une coopération frontalière. Ces échanges ont abouti en 2000 à la création de la Conférence des Hautes Vallées qui s'est constituée en association de droit italien en 2007.

Depuis, ces collectivités utilisent un P.I.T., selon la disposition du programme INTERREG ALCOTRA 2007/2013, pour développer une coopération interrégionale, interdépartementale et transfrontalière renforcée. Au total ce sont 200 000 habitants qui sont concernés. La Communauté de Communes du Briançonnais est le principal partenaire français de ce projet doté de 9 463 708 euros financés par l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional PACA et des Conseils Généraux des Hautes-Alpes et de Savoie.

Un certain nombre de projets viendront prochainement compléter l'ensemble des actions déjà conduites avec nos voisins italiens autour de thèmes comme la mise en valeur des ressources patrimoniales et culturelles, la valorisation des sites géologiques, la préservation de la biodiversité en forêt, la promotion des produits typiques et du patrimoine gastronomique alpin... A titre d'exemple, la perspective de mise en œuvre de ces projets a fait prendre conscience à tous les partenaires, de la nécessité de développer un portail Web d'information et de promotion de l'offre touristique locale à travers une plate-forme unique. En montagne, le support essentiel de vie et de travail se traduit par la réussite des stations de sports d'hiver mais également par la mobilisation de tous les potentiels de diversification (tourisme scientifique ou environnemental, patrimoine...) synonymes d'activités et d'emplois à l'année. Comme tous nos projets de coopération, cette initiative se veut fédératrice, structurante et complémentaire aux actions engagées par les professionnels du tourisme. Il en est ainsi aujourd'hui avec l'émergence d'une échelle communautaire qui place nos espaces frontaliers en première ligne du développement d'une société durable.

Au-delà, le projet des Hautes Vallées doit également permettre d'améliorer la gouvernance des questions communes pour faire en sorte que ces espaces se transforment progressivement en une réelle intercommunalité transfrontalière en renforçant l'ensemble des partenariats. « Il n'existe pas de territoire sans avenir, mais il n'y a que des territoires sans projet ».

France/Italie

La coopération passe à la vitesse supérieure

Les Hautes Vallées : une montagne en réseau

Le 14 juillet dernier, à Briançon, l'ensemble des élus et techniciens de la Conférence des Elus des Hautes Vallées s'est félicité de l'obtention d'un financement de plus de 9 millions d'euros pour cet espace transfrontalier*. Constituée de fonds européens et de contributions nationales, régionales et départementales, cette dotation insufflé un nouvel élan à la politique transfrontalière sur ce territoire de montagne.

Conscients de la nécessité de valoriser les échanges entamés depuis le début des années 90, les collectivités se sont appuyées sur une nouvelle procédure du programme Interreg ALCOTRA 2007/2013, le Plan Intégré Transfrontalier (P.I.T.), qui permet de concevoir un projet de territoire multithématique avec une stratégie sur 3 ans. L'originalité du dispositif mis en place tient en la multitude de partenaires franco-italiens, 24 au total : un partenariat élargi qui reflète la réalité territoriale montagnarde.

Le P.I.T. des Hautes Vallées est composé de 5 projets thématiques, qui consistent chacun à :

- développer un réseau culturel pour la requalification et la valorisation du patrimoine,
- constituer un "géoparc transfrontalier" pour la préservation de la géodiversité et la valorisation scientifique, pédagogique et touristique des sites,
- valoriser les ressources forestières,
- promouvoir les productions typiques et les savoir-faire traditionnels,
- augmenter la conscience environnementale de publics variés, avec des actions transfrontalières d'éducation à l'environnement.

La mise en œuvre des actions doit commencer à l'automne pour se terminer en 2013.

Po-Queyras-Mont Viso : une reconnaissance pour les parcs frontaliers

Très proche géographiquement, un autre P.I.T.**, intitulé "Monviso : l'uomo e le territoire" est en



cours entre le Parc naturel régional du Queyras côté français et le Parco del Po Cuneese côté italien. Selon Joël Giraud, vice-président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, "ce plan est un véritable outil de dynamisation des territoires qui concerne les deux côtés de la frontière. Il va permettre de soutenir, pour la zone concernée, un développement basé sur le développement durable". Avec un budget de 10,5 millions d'euros, les projets à mener jusqu'en 2013 portent sur l'eau, le slowtourisme, la culture, l'agriculture et l'artisanat, le bois et le cyclotourisme.

Mercantour-Alpi Maritime : vers un GECT

Le 10 septembre, à l'occasion des 30 ans communs du Parc national du Mercantour et du Parco Naturale delle Alpi Maritime, une convention, nouvelle étape vers la création d'un "Parc naturel européen", a été signée. Ce projet doit se traduire dès 2011 par la création d'un GECT qui permettra notamment de finaliser la candidature commune des deux parcs au patrimoine mondial de l'UNESCO.

* L'espace transfrontalier des Hautes Vallées constitue une véritable entité franco-italienne, sous l'égide de la Conférence des Elus des Hautes Vallées, association de droit italien, qui regroupe les collectivités du Grand Briançonnais, de la Maurienne et des vallées piémontaises.

** Au total, sept Plans Intégrés Transfrontaliers sont mis en œuvre sur la frontière franco-italienne.

France/Espagne

Formation supérieure : la coopération s'organise

Le dynamisme de la coopération à l'Ouest des Pyrénées s'illustre aujourd'hui dans le domaine de la formation supérieure.

Depuis 2009, le projet d'Etablissement Transfrontalier de Formation et de Recherche Sanitaire et Sociale (EFTERSASO) est porté par l'Institut Régional du Travail Social du Languedoc-Roussillon (IRTS-LR), le Centre Hospitalier de Perpignan, l'Université de Perpignan Via Domitia et l'Université de Gérone.

Depuis mars 2010, ces deux universités collaborent également dans le cadre de l'Euro-Institut Catalan Transfrontalier, avec le soutien de la Generalitat de Catalunya et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, ainsi que dans le cadre du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) transfrontalier "Perpignan-Méditerranée" associant l'UPMC (Paris-VI) via son son

Observatoire océanique de Banyuls et les Universités espagnoles de Gérone, des îles Baléares et de Lleida.

Le projet "EFTERSASO" s'adresse aux étudiants, praticiens et chercheurs du domaine médico-social de l'Espace catalan transfrontalier, afin de leur proposer une offre de formation initiale, continue et de recherche. Sur ce territoire, l'Euro-Institut Catalan Transfrontalier a été mis en place, sur le modèle de l'Euro-Institut à Strasbourg/ Kehl, afin de proposer des formations aux acteurs locaux de la coopération et de développer un centre de ressources et de recherche sur la coopération territoriale. Quant au "PRES Perpignan Méditerranée", il vise à renforcer les coopérations antérieures menées entre ses universités membres et à favoriser la recherche et l'innovation en s'appuyant sur les 80 000 étudiants et 3 300 enseignants-chercheurs qu'il représente.

Le premier GECT "programme" en Europe

La gestion des fonds structurels européens dédiés à la coopération transfrontalière repose sur une architecture commune élaborée par la Commission européenne. Elle est repensée à chaque période de programmation.

A partir de 2000, la Commission européenne a prévu un principe de gestion unique de chaque programme opérationnel confiée à une autorité de gestion, responsable de la mise en œuvre de ce programme. Cette responsabilité a, le plus souvent, été confiée à l'un des partenaires du programme.

Dans le cadre de la préparation de l'actuelle période de programmation, certaines Régions et Etats, dont la France, ont demandé la création d'un outil dédié à la gestion de programme. Cette demande a conduit à l'adoption du règlement communautaire 1082/2006 dédié au GECT.

Le recours au GECT en tant qu'autorité de gestion n'est pas obligatoire : le règlement constitue un cadre flexible et facultatif pour les acteurs de terrains, leur permettant de créer des structures dont les organes et le mode de fonctionnement répondent à leurs besoins sur leurs frontières.

Le GECT "Interreg Programme Grande Région"

Ce règlement n'étant entré en vigueur dans de nombreux Etats européens qu'en 2008/2009, seuls les partenaires du programme opérationnel Grande Région* (Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Wallonie) ont mené à bien leur démarche de création d'un GECT, lancée en juin 2006. L'assemblée constitutive s'est tenue fin mai 2010.

Ce GECT permet de regrouper au sein d'une même structure les onze autorités partenaires du programme opérationnel**. Ce partenariat, très large, résulte de la fusion de trois programmes opérationnels Interreg III A (Sarre/Moselle (Lorraine)/Palatinat occidental, Lorraine/Luxembourg/Wallonie et Allemagne/Luxembourg/ Communauté germanophone de Belgique).

Le GECT reprend les fonctions d'autorité de gestion, au sens de l'article 60 du règlement 1083/2006 (FEDER). Elles étaient exercées auparavant par la Wallonie. Le GECT est responsable de la bonne gestion du programme devant la Commission européenne. Il travaille également en collaboration avec les autres instances du programme opérationnel : il organise et prépare les réunions du Comité de suivi, il met en œuvre les décisions relatives au programme ainsi que les actions relevant de l'entité géographique Grande Région. Il est secondé par le Secrétariat technique conjoint basé au Luxembourg.

L'avantage du GECT

« Dès la mise en place du programme Interreg IVA Grande Région, la parité des partenaires prévalait (un partenaire = une voix) mais les missions d'autorité de gestion incombaient à l'une des autorités partenaires, en l'occurrence la Wallonie », expliquent les représentants de la Présidence du GECT. « La création d'un GECT permet une rationalisation de cette représentation égalitaire des partenaires, ainsi regroupés au sein d'une structure unique. L'autorité de gestion, ainsi assurée par le GECT, gagne également en visibilité. D'autres atouts d'un GECT sont de pouvoir embaucher du personnel propre et d'avoir un budget propre. »

* Le programme opérationnel Grande Région (106 millions d'euros FEDER), vise à soutenir des projets de coopération transfrontalière à l'échelle de la Grande Région, mais également de ces trois entités géographiques.

** Le Luxembourg, les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la Wallonie, les Communautés française et germanophone de Belgique, la Préfecture de la Région Lorraine, la Région Lorraine, les Départements de Meurthe et Moselle, de la Meuse et de la Moselle. Ce GECT, dont le siège est à Metz, est présidé par le Préfet de Région Lorraine.

Plus d'informations sur : www.interreg-4agr.eu



Transport ferroviaire

Les conséquences de la réforme en France sur la taxe professionnelle, et plus particulièrement de l'imposition forfaitaire sur



les entreprises de réseaux (IFER), risquent de peser lourdement sur les lignes transfrontalières de chemin de fer et notamment celles qui ont été réactivées voire remises en état sur initiative des autorités locales frontalières. Cette mesure conduit en effet à une imposition indifférente de la longueur sur laquelle l'entreprise intervient sur le réseau français, même s'il ne s'agit que de quelques kilomètres. De nombreuses lignes transfrontalières, très importantes localement pour répondre aux déplacements quotidiens, pourraient ainsi être fermées (par défaut de rentabilité engendré par cette nouvelle loi). La frontière franco-allemande, où la mobilisation est forte, donne plusieurs exemples de lignes menacées (comme "Winden-Wissembourg" ou "Ludwigshafen-Lauterbourg-Strasbourg").

La Mission Opérationnelle Transfrontalière, en lien avec des élus locaux membres de son réseau, a informé les services centraux français de ce problème. Abordée en marge de la réunion des ministres des transports franco-allemands du 31 août dernier à Berlin, cette question est susceptible d'entraîner une modification de la réglementation IFER permettant de prendre en compte la "spécificité transfrontalière". La MOT et son réseau suivront de près l'évolution de ces discussions.

Événements

La MOT organise une journée d'échanges sur la coopération transfrontalière dans le domaine du sport

le 26 octobre 2010 à Wimille (Pas-de-Calais), à l'initiative du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Plus d'infos : www.espaces-transfrontaliers.eu

• **Présidence belge : Conférence de haut niveau dédiée à la Coopération territoriale européenne - 30 septembre et 1er octobre 2010 à Tournai**

• **Open Days 2010 - Deux ateliers consacrés au GECT - 5 et 6 octobre à Bruxelles**

• **Congrès des Parcs naturels régionaux (France) - 7 et 8 octobre 2010 à Reims**

• **Conseil de l'Europe - Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux**
Discussion sur des projets de résolution et de recommandation sur le rapport sur l'état de la coopération transfrontalière en Europe.
13-15 octobre 2010 à Strasbourg

• **Colloque "Construire des ponts à travers les frontières : vers une cohésion territoriale en Europe ?" - 18 et 19 octobre 2010 à Strasbourg**

Plus d'infos - Tous les événements : consultez www.espaces-transfrontaliers.eu

Revue de presse

■ **Coopération - L'avancée à petits pas des projets transfrontaliers**, Dossier sur la coopération transfrontalière publié dans La Gazette des Communes du 23 août.

■ **Rendre les programmes UE transfrontaliers plus spécifiques**, Euractiv, 1er septembre - "Un récent rapport de la Commission européenne indique un certain nombre de faiblesses au sein de l'un des programmes de financement régional européen..."

■ **Quatre commissaires proposent de regrouper les fonds européens**, Le Courrier des Maires, 10 septembre - "Johannes Hahn, Maria Damanaki, Laszlo Andor et Dacian Ciolos proposent la création d'un cadre européen stratégique commun regroupant les principaux fonds européens..."

■ **Santé - Soins transfrontaliers : c'est parti pour la deuxième lecture**, Europe Information Service, 14 septembre - "Malgré les réticences de certains États membres, le Conseil a adopté le 13 septembre, sans débat, sa position commune sur la proposition de directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers..."

■ **L'Eurométropole a sa carte**, Nord Eclair, 12 septembre - "Deux ans après sa création, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai se cherche encore des symboles. Cette carte touristique tombe à point nommé..."

■ **Frontaliers - Baisse des salaires dans une entreprise en raison du franc suisse fort**, L'Alsace, 9 septembre - "Une entreprise de la région de Bâle impose une réduction de salaire de 6% aux travailleurs frontaliers en raison du cours très élevé du franc suisse par rapport à l'euro..."

■ **La Casa de la Generalitat gère les aides aux projets transfrontaliers de proximité**, Lettre d'information de la Casa de la Generalitat de Catalunya à Perpinyà, sept-oct - "Pour la troisième année consécutive, la Casa de la Generalitat à Perpinyà s'est chargée de l'instruction des subventions Eurodistrict dédiées au développement des projets de coopération entre la région de Girona et la Catalogne Nord..."